



**Nouvelle étiquette ou modifications à l'étiquette du produit –
Mélanges en cuve
Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie C,
sous-catégorie C.3.10**

Numéro de référence : 2007-8171
Demande : Catégorie C, sous-catégorie C.3.10 (Nouvelle étiquette ou modifications à l'étiquette du produit – Mélanges en cuve)
Produit : Herbicide Refine en granulés solubles Toss-N-Go
Numéro d'homologation : 28286
Matière active (m.a.) : Thifensulfuron-méthyle à 33,35 % et tribénuron-méthyle à 16,65 %
Numéro de document de l'ARLA : 1528678

Contexte

L'herbicide Refine en granulés solubles (Refine SG Herbicide; herbicide du groupe 2) est recommandé pour la suppression ou la répression sélective en postlevée des mauvaises herbes à feuilles larges dans les cultures de blé (blé de printemps, blé d'hiver et blé dur), d'orge de printemps et d'avoine qui ne sont pas contre-ensemencées de légumineuses ou de graminées, et dans certaines cultures de graminées destinées à la production de fourrage ou de semences. L'herbicide Refine en granulés solubles doit être appliqué avec un adjuvant recommandé, notamment Agral 90, AgSurf et Citowett Plus. Pour obtenir des détails sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuelle, consulter l'étiquette du produit.

But de la demande

La présente demande vise à modifier l'homologation de l'herbicide Refine en granulés solubles afin de permettre son utilisation en mélange en cuve avec l'ester de MCPA (MCPA Ester) sans ajout de surfactant.

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise, ces propriétés n'étant pas modifiées.

Évaluation sanitaire

Aucune évaluation sanitaire n'est requise en l'absence de modification à la formulation et au profil d'emploi du produit.

Évaluation environnementale

Une telle évaluation n'est pas requise puisqu'il s'agit de retirer un constituant d'un mélange en cuve homologué.

Évaluation de la valeur

On a présenté pour examen les données de 18 essais. Ceux-ci ont été menés dans les provinces des Prairies en 2004, en 2005 et en 2006.

Dans le cadre des essais, on a comparé l'efficacité du traitement proposé, combinant l'herbicide Refine en granulés solubles et l'ester de MCPA, à l'efficacité du traitement homologué, combinant l'herbicide Refine en granulés solubles, l'ester de MCPA et Agral 90 ou AgSurf. Une évaluation visuelle du taux de suppression du canola spontané, de la renouée liseron et du chardon des champs a été effectuée à deux ou trois reprises durant la saison de croissance. La suppression moyenne de ces mauvaises herbes après l'application du mélange en cuve combinant l'herbicide Refine en granulés solubles et l'ester de MCPA était comparable à celle obtenue avec le traitement combinant l'herbicide Refine en granulés solubles, l'ester de MCPA et Agral 90 ou AgSurf. Ces mauvaises herbes sont habituellement plus difficiles à éliminer que les autres espèces figurant sur l'étiquette de l'herbicide Refine en granulés solubles. Par conséquent, le traitement combinant l'herbicide Refine en granulés solubles et l'ester de MCPA devrait permettre de supprimer ou de réprimer toutes les mauvaises herbes visées, selon l'étiquette actuelle, par le traitement combinant l'herbicide Refine en granulés solubles, l'ester de MCPA et un surfactant non ionique.

L'innocuité pour les cultures ne constitue pas une préoccupation lorsqu'on retire un surfactant d'un traitement herbicide homologué.

Conclusion

L'ARLA a terminé l'évaluation de la présente demande et a jugé que les renseignements étaient suffisants pour modifier l'homologation de l'herbicide Refine en granulés solubles afin de permettre son utilisation en mélange en cuve avec l'ester de MCPA sans ajout de surfactant.

Références

Liste d'études et de renseignements présentés par le titulaire

PMRA # 1504519: Submission to register Refine SG Herbicide + MCPA Ester without the addition of surfactant. E.I. du Pont Canada Company. October 5, 2007. DACO 10.1, 10.2.2, 10.2.3, 10.2.3.1, and 10.2.3.3. pp. 284.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2009

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.

